

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 12
Pouvoirs : 4
Convocation du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 18 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Présidente du CCAS.

Présents :

Sonia VALLET, Elisabeth JANSSENS, Virginie HENNING, Claudette CAULIER, Christine LUCIDARME, Jean-Michel MARECHAL, Catherine VION-MILCENT, Marie-Paule MOREL, Danièle PALUCH, Xina PROY, Chloé TAILLART, Florence THULLIER,

Excusées :

Patrice DELANNOY (procuration à Sonia VALLET)
Fabrice DERON (procuration à Marie-Paule MOREL)
Dominique LAGANA (procuration à Christine LUCIDARME)
Jacqueline VANWYNSBERGE (procuration à Elisabeth JANSSENS)

Absente :

Yvette VERBEKE

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présents : Vincent JAKOBOWSKI, Valérie GRZEMBKA



Compte Administratif 2023 :

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Mme Elisabeth JANSSENS (Mme Vallet ne prend pas part au vote), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Sonia VALLET, Présidente du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif, et la décision modificative de l'exercice 2023, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

| | Dépenses de l'exercice 2023 | Recettes de l'exercice 2023 | Résultat de l'exercice 2023 | Résultat reporté de l'ex. 2022 | Résultat cumulé de l'exercice 2024 |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Fonctionnement | 74 401.62 | 54 238.33 | -20 163.29 | 8 885.22 | - 11 278.07 |
| Investissement | 0 | 13 874.33 | 13 874.33 | 37 830.03 | 51 704.36 |
| Total Budget | 74 401.62 | 68 112.66 | -6 288.96 | 46 715.25 | 40 426.29 |

Le conseil d'administration constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil d'administration reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du CCAS,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque,

